REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_298

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **25 OCTOBRE 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 18 octobre 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de **33** sur lesquels il y avait **28** membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN	Chantal LACOUR
Cédric SCHÜNEMANN	Eric MICHAUD
Valérie MACHON	Delphine DEBATISSE
Catherine ZAPPA	Bérenger CENTI
Bernard JACQUOLETTO	Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20231025-DCM_2023_298-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2023
Affichage : 26/10/2023

Ville de Riorges

Délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2023 **DCM_2023_298**

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 21 septembre 2023, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2023.79	Contrat de partenariat cartons à passer avec l'Association Valorise – Approbation *Contrat passé avec l'association Valorise pour les prestations portant sur l'optimisation de la gestion des cartons. Le montant annuel pour la collecte des déchets une fois par semaine s'élève à 500€. Fin de contrat le 31 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction par période successive d'un an, dans la limite de 5 fois.*	8 septembre 2023
2023.80	Finances – Sinistre du 4 avril 2023 – Choc de véhicule contre 2 bornes Riorges Centre – Acceptation de l'indemnité d'assurance. *Acceptation de l'indemnité de 2 578.68 € (franchise non inclus) versée par Groupama en règlement de la facture de remplacement des 2 bornes de terre-plein central à Riorges Centre lors du sinistre survenu le 4 avril 2023.*	11 septembre 2023
2023.81	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Flying Orkestar. *Contrat passé avec l'Association Amicale Boukrave des artistes et comédiens, pour le groupe Flying Orkestar, programmé le 22 décembre 2023 à la salle du Grand Marais. Contrat conclu pour un montant de 2 100 € TTC.*	14 septembre 2023
2023.82	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe GROUMPF. *Contrat passé avec la société BLEKA pour le groupe GROUMPF, programmé le 22 décembre 2023 à la salle du Grand Marais. Contrat conclu pour un montant de 1 600 € HT.*	14 septembre 2023

2023.83	Contrat d'occupation à titre précaire et révocable du logement P3, sis dans le groupe scolaire Le Pontet à passer avec l'Association Vers l'avenir - 337 chemin Martin à Riorges. *Contrat passé avec l'Association Vers l'avenir pour l'occupation du logement P3 (type F2), situé dans le groupe scolaire Le Pontet. Cette occupation précaire est concédée à titre gratuit et prendra effet le 26 octobre 2023 jusqu'au 25 octobre 2024.*	15 septembre 2023
2023.84	Approbation d'un contrat de maintenance et d'hébergement des progiciels logiciels-Epm et OpenEpm. *Contrat de maintenance et d'hébergement du module de gestion des activités de la Police municipale. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 232.74 €. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er octobre 2023 et ne pourra pas être prorogé plus de 3 fois*.	29 septembre 2023
2023.85	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Gin Tonic Orchestra. *Contrat passé avec la Scop SARL Yes High Tech, pour le Gin Tonic Orchestra programmé le 22 décembre 2023 à la salle du Grand Marais. Contrat conclu pour un montant de 2 321 € TTC.*	10 octobre 2023
2023.86	Location puis acquisition d'un véhicule neuf pour le service espace public et mobilité de la ville de Riorges – Approbation. *Offre commerciale de location d'un véhicule neuf approuvée avec la société AF Trucks (Andrézieux Bouthéon), pour les besoins du service espaces verts, pour une durée de 12 mois, puis de procéder à l'issue de cette période, à son éventuelle acquisition. Loyer mensuel de 2 160 € TTC. La location se terminera ainsi le 30 novembre 2024. Le montant final de l'acquisition s'élèvera à la somme de 49 200 € TTC.*	10 octobre 2023
2023.87	Aliénation de biens mobiliers – Véhicule Peugeot Boxer du service espace et mobilité de la ville de Riorges – Approbation. *Vente du véhicule Peugeot Boxer (mise en circulation en 2006) acceptée à la société AF Trucks qui a fait la demande de l'acquérir. Véhicule vendu en l'état et sans contrôle technique au prix de 1 620 €.*	10 octobre 2023
2023.88	Logiciel MLM (monlogicielmedical.com) – Approbation d'un contrat d'abonnement à passer avec la société CEGEDIM Santé – Avenant à la décision n° 2023.34. *Approbation d'un avenant au contrat de service à passer avec la société CEGEDIM Santé, concernant le contrat d'abonnement au logiciel de gestion administrative du Centre de santé municipal. L'abonnement mensuel à l'offre MLM est de 127 € TTC mensuels pour un médecin et de 25 € mensuels pour un poste administratif. Durée du contrat : 12 mois reconductible de plein droit.*	10 octobre 2023

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Delphine DEBATISSE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN